



Habitants
5 840 045



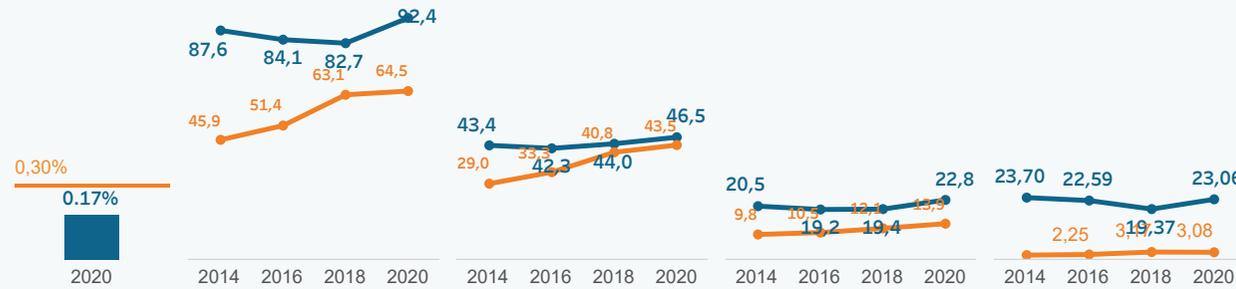
PIB
53 470 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaires moyen brut annuel
40 872 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.17% de PIB	92.4 par hab.	46.5 par hab.	22.8 par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86



Budget : En 2020, le Danemark a consacré 92,4 € par habitant au budget exécuté du système judiciaire (bien au-dessus de la médiane CdE) et 0,17 % du PIB (inférieur à la médiane CdE). Le Danemark a investi 50% de ce budget dans les tribunaux, 23% dans les services du ministère public et 27% dans l'aide judiciaire, ce qui représente l'une des parts les plus élevées de l'aide judiciaire en Europe.

Professionnels de la justice et parité

Le nombre de juges professionnels pour 100 000 habitants (6,6) est resté stable et bien inférieur à la médiane CdE. Le nombre d'avocats (117 pour 100 000 habitants) n'a que légèrement augmenté, mais pas autant que la médiane européenne. La proportion de femmes parmi les juges est de 54 % et de 41 % parmi les présidents de tribunaux. Alors que le % de femmes présidents de tribunaux a augmenté depuis 2012, partant de 28%, ce ratio parmi les chefs de ministères publics a légèrement diminué, passant de 35% à 32%.

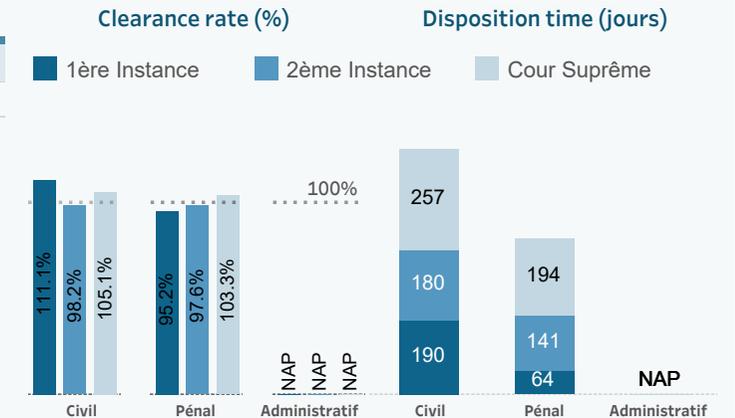
Les TIC dans le système judiciaire

Malgré l'augmentation de 0,7 point par rapport au cycle précédent, l'indice TIC du Danemark, qui est de 4,9, reste très inférieur à la médiane du CdE. Toutefois, les investissements dans le budget TIC, qui représente 8,85 % du budget des tribunaux, sont considérables et un processus de modernisation des systèmes informatiques est en cours.

Aide judiciaire

Depuis juin 2020, le Danemark a mis en place une procédure en libre-service pour les demandes d'aide judiciaire. Une grande majorité des demandes sont reçues par voie numérique, puis automatiquement enregistrées dans le système de gestion des affaires. Les décisions relatives à l'aide judiciaire accordée sont également envoyées par voie électronique aux demandeurs.

Efficacité

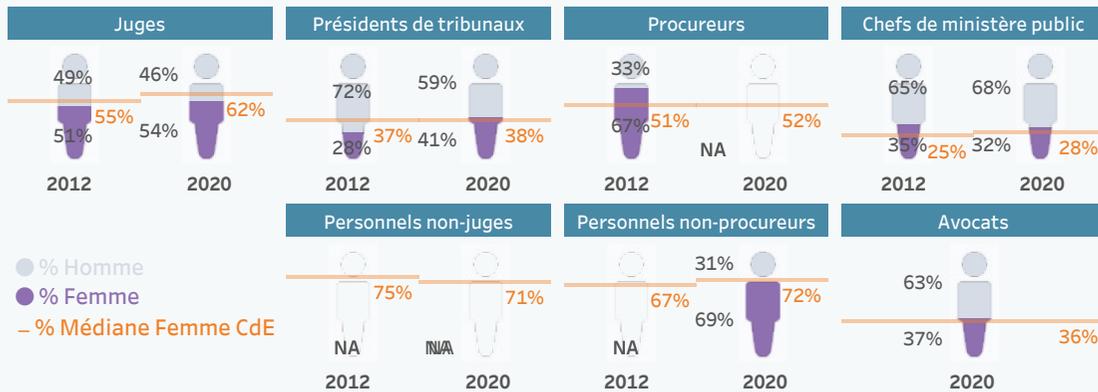


Efficacité : En 2020, les tribunaux de 1ère instance semblent être l'instance la plus efficace, tandis que le domaine du droit le plus efficace, toutes instances combinées, est la justice pénale. Les données relatives aux affaires administratives sont incluses dans la catégorie des affaires civiles et commerciales contentieuses et ne peuvent être analysées séparément. Le DT le plus élevé est calculé pour les affaires civiles et commerciales contentieuses de la plus haute instance, qui est supérieur à la médiane CdE. L'influence négative de la pandémie de COVID-19 n'a pas affecté beaucoup les affaires nouvelles et terminées en 1ère et 2ème instance, mais elle a eu un impact sur la plus haute instance. Elle a provoqué une légère diminution de l'efficacité, bien qu'il y ait eu des exceptions comme pour les affaires pénales en dernière instance.

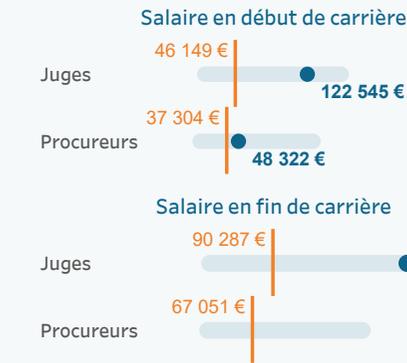
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



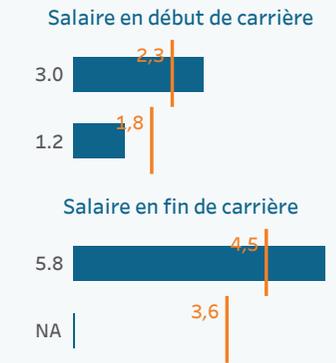
Parité



Salaires bruts absolus

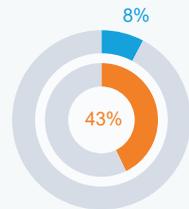


Ratio avec le salaire moyen brut annuel



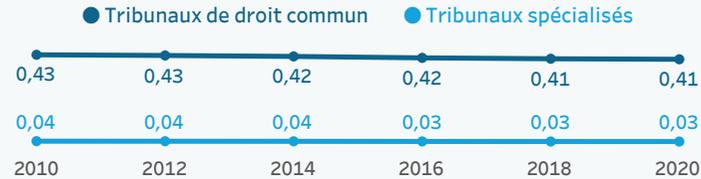
Tribunaux (pour 100 000 habitants)

Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

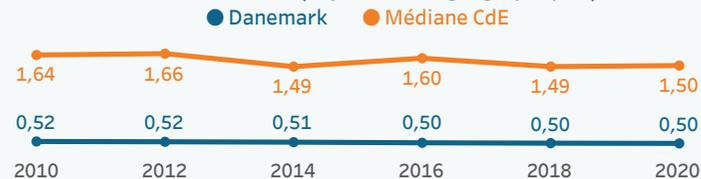


● Tribunaux spécialisés
● Tribunaux de droit commun
● Médiane CdE

Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Indice	Médiane CdE
Taux de déploiement	Total	4.91	6,5
	Civil	7.59	6,6
	Pénal	5.84	5,7
Communication avec les tribunaux	Administratif	3.51	6,1
	Civil	9.74	6,1
	Pénal	6.95	4,1
Gestion des tribunaux et des affaires	Administratif	3.45	5,0
	Civil	5.98	7,3
	Pénal	5.02	7,3
Aide à la décision	Administratif	3.89	7,4
	Civil	2.76	7,0
	Pénal	3.59	7,3

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

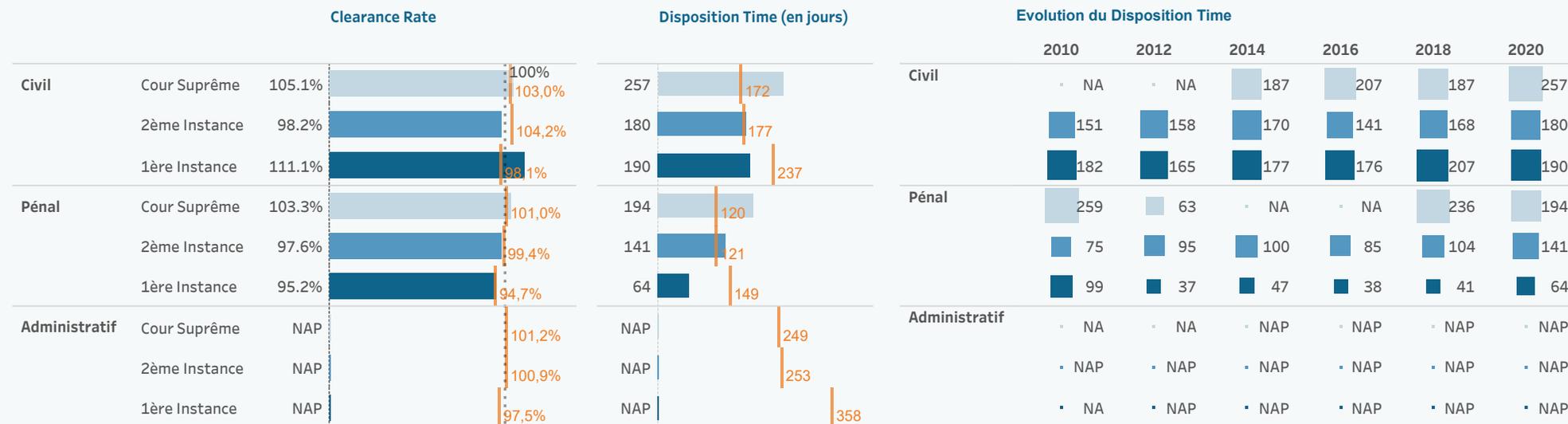
Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Instance

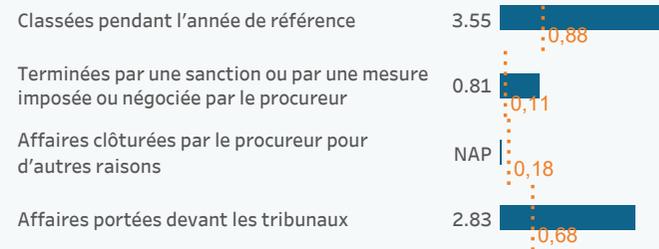


Ministère public

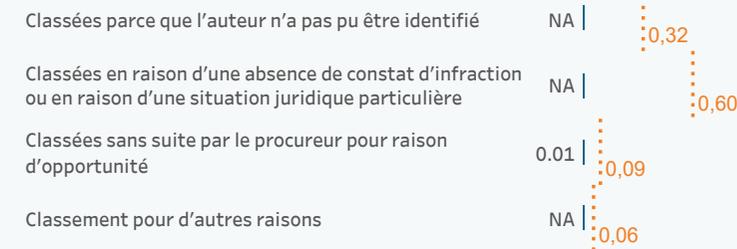
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://www.retsinformation.dk/>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://domstol.fe1.tangora.com>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://domstol.dk/om-os/organisation/>